



*ALPA se donne pour objectifs d'organiser, favoriser et soutenir toute action visant à la préservation de notre milieu naturel local.*

Les Amis du Lac du Pont-à-l'Âge  
Mairie  
3 place du Général-Thoumas  
87370 Laurière

M. François Pesneau, préfet de la Haute-Vienne  
Préfecture de la Haute- Vienne  
1, rue de la préfecture  
CS 93113  
87031 Limoges Cedex 1

Laurière, le 2 novembre 2023

**Objet : au sujet des arrêtés des communes de Folles et Laurière interdisant baignade et activités nautiques sur le lac du Pont-à-l'Âge**

Monsieur le Préfet,

Au cours de l'assemblée générale des Amis du lac du Pont-à-l'Âge qui s'est tenue le samedi 30 septembre dernier, plusieurs de nos adhérents ont fait part de leur surprise de voir les communes de Folles et Laurière, riveraines du lac du Pont-à-l'Âge, prendre des arrêtés d'interdiction de baignade et de toute activité nautique. Les élus présents nous ont indiqué que ces arrêtés avaient été pris suite à une demande de la Préfecture de la Haute-Vienne et ont été motivés par un trop grand éloignement des centres de secours.

Nous estimons que ces arrêtés sont préjudiciable aux usagers du lac du Pont-à-l'Âge, qu'il s'agisse des touristes amateurs de canoë, kayak ou paddle... ou des pêcheurs. Cette interdiction est particulièrement problématique pour ces derniers : depuis le 1er janvier 2023, la communauté de communes ELAN a confié la gestion de la pêche sur ce lac à la Fédération départementale de la Pêche qui l'a classé en seconde catégorie afin d'y développer la pêche de loisir. L'interdiction d'utiliser d'une embarcation vient à l'encontre de cette volonté.

Si l'on peut les trouver légitimes pour la baignade, pourquoi ne pas plutôt exiger pour ces activités de loisirs le port d'équipements de sécurité adéquats ? Pourquoi ne pas avoir fait en sorte que le site soit pourvus d'équipements de secours ?

Nous sollicitons donc la révision de ces arrêtés pour l'activité de canotage, sachant que ce site est actuellement à l'arrêt, dans l'attente d'une remise aux normes de tous les équipements et qu'une nouvelle limitation des activités nautiques ne peut qu'éloigner davantage le public.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Brice Boucard  
Président des Amis du lac du Pont-à-l'Âge